

LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES MINIERES ET DES ENERGIES

POINT FOCUS

N°2 | OCTOBRE 2023

NOUVEAU CODE MINIER, LOI SUR LE CONTENU LOCAL : LE RÊVE MALIEN D'UN NOUVEL ESSOR

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

• ÉVÉNEMENT

10^{ème} édition des Journées Minières & Pétrolières au CICB : le Mali dans la lumière.

• INTERVIEW

Maître Daouda BA.
Le nouveau Code Minier du Mali et la Loi sur le contenu local, contribueront-ils à l'essor du secteur minier au Mali ?

• DOSSIER SPÉCIAL

Contenu local : les entreprises maliennes face au défi de la sous-traitance.

Chère lectrice, cher lecteur,

À l'heure où le N°2 de POINT FOCUS était mis sous presse, nous étions dans l'ignorance que le Ministère des Mines, en accord avec l'organisateur AME Trade, allait finalement reporter la 10^{ème} édition des Journées Minières et Pétrolières du Mali (JMP Mali), qui devait se tenir du 13 au 15 novembre 2023 à Bamako.

Les informations sur les JMP Mali relatées dans ce numéro de POINT FOCUS, ainsi que l'interview de ses organisateurs, ne contiennent donc que les détails disponibles au moment de l'impression, puisque nous n'avons pas été en mesure de mettre à jour ces informations en temps opportun.

La rédaction de POINT FOCUS tient cependant à s'excuser de ce désagrément, indépendant de sa volonté, et pour tout inconvénient que cela pourrait occasionner. Cependant, nous espérons que les articles, les analyses et les points de vue partagés dans ce numéro vous seront toujours précieux et informatifs.

Toute l'équipe de POINT FOCUS continuera à travailler, avec assiduité et toute la rigueur possible, afin de continuer à vous fournir les informations et développements pertinents et factuels sur les secteurs minier, énergétique, pétrolier et hydraulique.

Merci de votre compréhension et bonne lecture.

La rédaction de POINT FOCUS.

POUR RECEVOIR CHAQUE NUMÉRO DE
LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES
MINIÈRES ET DES ÉNERGIES

POINT **FOCUS**

DIRECTEMENT PAR E-MAIL,
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
EN SUIVANT CE LIEN

<https://get.pointfocus.org>

YARAOIL



#VOTRE PARTENAIRE POUR UN APPROVISIONNEMENT SÉCURISÉ



YARAOIL LUBRICANTS

DÉCOUVREZ AUSSI NOTRE GAMME DE
LUBRIFIANTS DÉDIÉ AUX PROFESSIONNELS DES MINES

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter au :
lubricants@yaraoil.com ou +223 70 25 75 75



THEY TRUST US! BARRICK

Resolute

ENDEAVOUR
MINING

Ecobank

ORIS BANK

CERTIFIED ISO



www.yaraoil.com



De l'interdépendance à l'indépendance

Les remaniements ministériels, au-delà du jeu des chaises musicales et du ballet des sortants et des entrants, renferment des choix qui nous édifient sur la vision stratégique du moment.

Le premier signal de cette orientation provient de la dénomination retenue et du groupage des secteurs pour chaque département. Le dernier remaniement du gouvernement malien, celui du 1^{er} juillet 2023, a vu des innovations de taille dont le retour au traditionnel Ministère de l'Agriculture, en lieu et place de l'intitulé

"Développement Rural". Mais c'est la scission du Ministère, anciennement, "des Mines, de l'Énergie et de l'Eau" en deux départements distincts qui offre l'occasion d'un décodage de cette option politique.

Malgré le potentiel minier, il a fallu attendre le Séminaire gouvernemental de 1994 pour voir ce secteur être cité de façon permanente comme une priorité du Gouvernement, et l'un des facteurs essentiels de la croissance économique. Dès lors, les mines ont eu une place précise dans le gouvernement.

L'analyse de l'histoire des compositions des équipes gouvernementales de la décennie 2013-2023 (de Tatam Ly à Choguel Kokalla Maïga), montre qu'il a fallu attendre le Gouvernement du Premier ministre Moctar Ouane (septembre 2020) pour voir, pour la première fois, un regroupement des portefeuilles Mines, Énergie et Eau.

Incontestablement, le nouveau Code minier occupera une place centrale dans les débats.

La conjoncture du moment, la période d'exception, ainsi que le discours politique appelant à une rationalisation des ressources de l'État ont, sans doute, conduit à cette architecture. Il est vrai que nul ne peut mettre en doute la cohérence d'associer trois sous-secteurs en rapport avec les activités extractives et de production énergétique. Seulement, quel est le bilan de cet arrimage fonctionnel depuis septembre 2020 ? La scission est-elle la preuve d'une incompatibilité de ces sous-secteurs ? Faut-il y voir un échec qui ne dit pas son nom ? Le temps ne manquera pas d'apporter des réponses, et possiblement de nouveaux questionnements.

Le temps est également convoqué pour apprécier les bien-fondés de la réforme du Code minier et de la Loi sur le Contenu local, adopté par le Mali en août 2023. D'ores et déjà, POINT FOCUS interroge ces deux textes législatifs et vous offre dans ce numéro des grilles de lecture pour façonner votre religion sur l'orientation donnée par les autorités de la Transition. Car incontestablement, le nouveau Code minier occupera une place centrale dans les débats lors des prochaines Journées Minières et Pétrolières du Mali (JMP 2023), prévues du 12 au 15 novembre 2023. Nous en discuterons dans le présent numéro et en tirerons des enseignements pour notre prochain rendez-vous ■

Baba Sakho

PUBLICATION

POINT FOCUS

LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES MINIÈRES ET DES ÉNERGIES

PÉRIODIQUE GRATUIT | N° ISSN : en cours

Ce numéro est édité par KAYAK EDITION SARL | Tirage : 2 500 exemplaires.

DIRECTION DE LA PUBLICATION : KAYAK EDITION

RÉDACTION : Baba SAKHO, Toumani ZERBO | CONSULTANT : Issa Henry DIARRA | DIRECTION ARTISTIQUE : ADVISION

PHOTOGRAPHIES : Copyright (©) 2019 Pixfiction/Shutterstock | Copyright (©) 2022 Juan Roballo/Shutterstock

Zopixel Photographie ☎ +233 94 62 62 97)

E-MAIL : contact@pointfocus.org

Tous droits de reproduction même partiels des textes et images sont réservés pour tous pays.

PAGE
06

L'ÉVÉNEMENT | 10^{ème} ÉDITION DES JMP : LE MALI DANS LA LUMIÈRE.

Alors que la dixième édition des JMP s'apprête à ouvrir ses portes en novembre 2023, POINT FOCUS met l'accent sur les longues années d'organisation de cet espace de rencontre dédié aux professionnels des mines et du pétrole du Mali, du continent et au-delà.



PAGE
10

L'INTERVIEW | MAÎTRE DAOUDA BA.

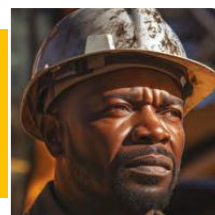
Le nouveau Code Minier du Mali et la Loi sur le contenu local, contribueront-ils à l'essor du secteur minier au Mali ? C'est cette interrogation qui a inspiré à POINT FOCUS une interview dans laquelle l'avocat, doublé du chercheur, n'a pas manqué de disséquer le texte et pointer du doigt ses forces ainsi que ses faiblesses.



PAGE
14

LE DOSSIER | CONTENU LOCAL : LES ENTREPRISES MALIENNES FACE AU DÉFI DE LA SOUS-TRAITANCE.

Le Président de la Transition promulgue le nouveau Code minier et la Loi relative au contenu local dans le secteur minier. Symbole d'un renouveau pour le secteur, le cap est ainsi fixé. Reste à savoir si les entreprises locales sont outillées pour tirer leur épingle du jeu.



PAGE
18

LE DOSSIER | LA STORY : MAÏMOUNA TRAORÉ, LA FORCE DE L'EXEMPLE.

Une cheffe d'entreprise à l'agenda serré et complexe qui a accepté de partager avec nous son histoire, et celle de sa jeune et florissante entreprise. Maïmouna Traoré s'est toujours construite par l'exemple et se veut un exemple pour les autres.



PAGE
21

VU D'ICI.

Une compilation d'informations succinctes et de brèves nationales provenant des divers secteurs traités dans POINT FOCUS, offrant ainsi un aperçu rapide de l'actualité et des développements récents au Mali.



PAGE
25

SOCIÉTÉ | DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : LE SOLAIRE AU CŒUR DU MANDÉ.

Dans ses localités à la fois presque urbaines et pleinement rurales, les communes du Mandé font de plus en plus appel à un mix énergétique où le solaire domine, afin de pallier au déficit de couverture thermique.



PAGE
26

SOCIÉTÉ | ÉNERGIES RENOUVELABLES AU MALI : UN POTENTIEL EN PLEINE CROISSANCE.

Quand on parcourt le Plan d'Investissement CIF-REI, le Programme d'Intégration des Énergies Renouvelables, publié par la Direction Nationale de l'Énergie, le sentiment se confirme que le Mali a bel et bien entrepris sa transformation énergétique. Décryptage.



PAGE
28

VUES D'AILLEURS.

Une rubrique qui offre un panorama des événements et des faits marquants à travers différentes perspectives, pour mieux saisir les développements régionaux, continentaux et internationaux qui pourraient avoir un impact sur les secteurs traités dans POINT FOCUS.



►► 66,2 tonnes



C'est la production aurifère industrielle impressionnante enregistrée par le Mali en 2022, marquant une augmentation de 4 % par rapport à 2021. Les prévisions pour 2023 sont également optimistes, avec une estimation de production de 67,7 tonnes. Ces chiffres proviennent du département des statistiques du Ministère des Mines, qui indique également que les recettes publiques de l'exploitation aurifère ont atteint un chiffre record de 763,7 milliards de F CFA. Cette croissance notable s'explique par la solide performance des services fiscaux, douaniers et des domaines, la fin des exonérations fiscales depuis 2021, et la hausse de la production aurifère industrielle.

►► 2^{ème} place

C'est la place au classement mondial des juridictions minières les plus attractives en 2022 qu'occupe le Botswana, seul pays africain dans le top 10 mondial, selon le think-tank canadien Fraser Institute, quand on tient seulement compte de la politique minière. En 2021, le Maroc s'était pourtant hissé aussi à la deuxième place mondiale, mais a désormais chuté au 17^{ème} rang mondial. Le Botswana est donc redevenu la juridiction minière la plus attractive en Afrique en 2022, devant le Maroc selon ce classement annuel.

►► 100 %



En Afrique, seul 6 pays affichent ce taux d'électrification parfait, selon le rapport *"The Energy Progress Report 2023"* de la Banque mondiale et de l'Agence Internationale de l'Énergie. Ces nations comprennent l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, les Seychelles et le Gabon. Cependant, trois d'entre elles, l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie, dépendent principalement des énergies fossiles pour leur production électrique. Malgré ces quelques réussites, de nombreux pays africains luttent toujours pour étendre l'accès à l'électricité, en particulier dans la région subsaharienne.

►► 52 %



C'est le taux d'électrification préoccupant en Afrique de l'Ouest, selon un récent rapport d'Ecofin Pro. Le rapport, intitulé *"En Afrique de l'Ouest, la faiblesse du réseau de transport plombe la production électrique"*, souligne en effet que la sous-région affiche un taux d'électrification légèrement supérieur à 52 %, l'un des plus bas au monde. Une situation qui entraîne des délestages fréquents, affectant l'activité économique et les entreprises. L'Afrique de l'Ouest doit relever le défi de renforcer son réseau de transport électrique pour améliorer l'accès à l'électricité et stimuler le développement économique.

►► 32 %



C'est la moyenne de taux d'électrification de 23 autres pays africains qui se situent en dessous de la barre des 50%, selon le rapport *"The Energy Progress Report 2023"* de la Banque mondiale et de l'Agence Internationale de l'Énergie. Ces chiffres alarmants soulignent l'inégalité d'accès à l'électricité sur le continent. Plus particulièrement, en Afrique subsaharienne, où peu de progrès ont été enregistrés au cours des trois dernières années, laissant plus de 567 millions de personnes sans accès à l'électricité. Une réalité qui contraste avec l'objectif de développement durable 7 visant à garantir l'accès à l'énergie d'ici 2030.

10^{ème} édition des JMP : le Mali dans la lumière.



Présenté comme le deuxième événement le plus important du secteur minier sur le continent africain, le rendez-vous des Journées Minières et Pétrolières (JMP) du Mali s'impose par la qualité de son dispositif, ses choix de thématiques et surtout son parterre d'invités. Alors que la dixième édition des JMP s'apprête à ouvrir ses portes en novembre 2023, POINT FOCUS met l'accent sur les longues années d'organisation de cet espace de rencontre dédié aux professionnels des mines et du pétrole du Mali, du continent et au-delà.

L'histoire de cet événement biennal débute avec une première expérience étatique en 2005. L'objectif du gouvernement est, alors, de créer un espace de promotion des secteurs miniers et pétroliers afin de les intégrer pleinement à l'économie nationale.

Les promesses de cette première

organisation ont ouvert le champ à une volonté de pérennisation. Le choix est fait de faire appel à une expertise reconnue dans le cadre de l'organisation d'événements internationaux. AME Trade Ltd et son fondateur Dan Coberman prennent ainsi le relais dès la 2^{ème} édition pour inscrire les JMP dans la dimension

continentale et internationale voulue par les autorités maliennes.

Au bout de neuf éditions, les JMP sont allées au-delà de la simple promotion des secteurs en célébrant des réussites en lien avec la promotion des femmes dans le secteur minier et la création d'opportunités d'apprentissage et d'emploi pour les

- 10** Le nombre de projets locaux sélectionnés et soumis aux financements lors des JMP.
- 77** Le nombre d'événements organisés par AME Trade à travers le monde.
- 120** Le nombre d'exposants venant du monde entier pour assister aux JMP MALI 2023.
- 2005** Année de la première édition des JMP MALI.
- 5 000** Le nombre de visiteurs attendus aux JMP MALI 2023.
- 3 157 500** La contribution en dollars US de AME Trade à l'économie africaine pour l'année 2019.



étudiants maliens. Le gouvernement malien, en collaboration avec les acteurs privés, a mis en place le "Salon de Partenariat", où 10 projets miniers locaux maliens sont sélectionnés et promus pour l'investissement lors de l'événement.

● **Sous le signe de la diversification**

Chaque année, cela a été un succès avec de nombreux projets trouvant des investisseurs. Dès lors, les organisateurs des JMP entendent reprendre ces recettes lors de cette édition de 2023.

Cette 10^{ème} édition est placée sous

le signe de la diversification des ressources du Mali avec son thème "*Ressources Minérales et Développement Socio-économique du Mali*". L'événement devrait attirer environ 5 000 visiteurs pour discuter de cette thématique, mais aussi pour découvrir, en plus de l'or, les autres ressources du sous-sol malien.

La programmation de ce rendez-vous se veut également diversifiée. En effet, les organisateurs entendent relancer les programmes B2B qui ont été introduits il y a deux ans, ce qui permettra aux participants de réseauter avant, pendant et après l'événement. Il y aura un espace dédié

aux réunions B2B pour permettre aux participants de se rencontrer en personne pendant l'événement. L'exposition commerciale, quant à elle, accueillera environ 120 exposants venant de plus de vingt pays.

C'est l'une des forces de l'entreprise AME Trade, à l'origine, fondée au Royaume-Uni, qui voit sa filiale malienne, AME Trade Mali, mobiliser les investisseurs et les entreprises minières du monde converger vers Bamako. Aujourd'hui, sous la houlette de sa Directrice, Bintou Sacko, AME Trade Mali se félicite de ce que "*chaque année, la participation aux JMP augmente, et l'événement n'a* ...



“**Chaque année, la participation aux JMP augmente, et l'événement n'a jamais été annulé ou reporté.**

Bintou Sacko,
Directrice de
AME Trade Mali.



●●● *jamais été annulé ou reporté". Une des fiertés du fondateur Dan Coberman réside dans le fait que des JMP Mali sont nées plusieurs autres événements sur le Continent. "Depuis 2005, nous avons travaillé dans plus de 30 pays africains, organisant nos propres événements ainsi que des co-organisations avec les gouvernements. Nous avons développé les principales marques d'événements miniers en Afrique, telles que SIM Sénégal, JMP Mali, Symposium Mines Guinée (SMG), et ZIMEC Zambia. Aujourd'hui, ces événements sont principalement gérés par nos bureaux locaux et dirigés par nos équipes d'experts sur place."*

● **L'âme de AME Trade**

"Le Génie est comme le diamant : il brille dans l'ombre". Xavier Forneret, poète français du 19^{ème} siècle, ne semble pas si bien dire. Une maxime bien à l'image de Dan Coberman qui préfère évoluer un peu en retrait, afin de mieux mettre en avant ses équipes et les réalisations de AME Trade. C'est à l'occasion d'un de ses rares échanges, que celui-ci nous ouvre un pan de son expérience : "J'avais auparavant travaillé pour un grand organisateur d'événements internationaux se concentrant sur les anciens pays de l'Union soviétique. Ayant un fort intérêt pour la politique et la culture africaines (en particulier la musique malienne et sénégalaise !), j'ai décidé de commencer à organiser des événements internationaux sur le

continent africain". L'aventure a pris forme au Mali avant de s'étendre à d'autres pays du Continent. Ce vieux routier de l'événementiel affirme qu'il y a toujours un intérêt significatif, en particulier dans les économies minières en développement du continent africain, à attirer des investisseurs et à promouvoir leurs ressources naturelles. "Ce que nous avons observé lors de notre parcours, c'est la diversification des ressources minérales du Mali, le véritable développement des compétences locales chez les professionnels maliens de l'industrie minière, et pour nous en tant qu'organisateur, le choix élargi de prestataires de services locaux dans l'industrie événementielle" ajoute Dan Coberman.

Quand on fait appel à leurs souvenirs des JMP Mali, Dan Coberman et Bintou Sacko se livrent avec passion : *"Le parcours a été merveilleux jusqu'à présent. Le Mali est un pays magnifique, ses habitants sont généreux et accueillants, et malgré les différents défis sur la route, cela ne changera jamais".* Se basant sur leur grande expérience au fil des années d'organisation d'événements B2B en Afrique, ils notent que *"les lieux d'accueil des événements se sont améliorés"*. Dan Coberman insiste en mettant l'accent sur *"de meilleurs prestataires de services, un grand choix d'hôtels, la possibilité de participation virtuelle et une meilleure compréhension de tous les acteurs selon laquelle l'industrie minière est concurrentielle, et*

qu'il est donc nécessaire de promouvoir son pays ou son entreprise pour obtenir des affaires".

● **Le futur vu par AME Trade**

De Dan Coberman à Bintou Sacko, l'on note un optimisme énergique et unanime en ce qui concerne l'avenir des événements B2B sur les marchés émergents. Le défi, selon ces deux passionnés, réside dans la capacité de nos pays *"à développer des lieux plus grands pouvant accueillir un public plus important avec suffisamment d'espace pour des événements commerciaux de plus grande envergure. En même temps, les marchés vont mûrir et il y aura la possibilité de lancer davantage d'événements ciblés et spécialisés, en particulier dans les secteurs de la consommation en rapide évolution"*.

Après deux décennies d'événementiels dans les secteurs miniers et pétroliers, mais aussi dans d'autres domaines, Dan Coberman et Bintou Sacko, espèrent que les acteurs du continent trouveront la solution à la question épineuse de la jeunesse et de l'emploi. *"L'Afrique, et le Mali en particulier, ont une grande partie de leur population qui a moins de dix-huit ans. L'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi est essentiel pour la stabilité et l'avenir du continent. Des investissements sont nécessaires de toute urgence pour l'éducation et la création d'entreprises afin de développer une main-d'œuvre productive et efficace"*.

Toutes ces questions animeront, sans doute, ces trois journées consacrées aux mines et au pétrole, en plaçant à cette occasion le Mali dans la lumière. Il est fort à parier que AME Trade Mali ne se reposera pas sur les lauriers gagnés lors des 9 dernières éditions, et fera de ce 10^{ème} rendez-vous un moment unique dans un contexte marqué par une redéfinition des priorités nationales du secteur minier ■

B.S.

JOURNÉES MINIÈRES ET PÉTROLIÈRES DU MALI



10^{ème}

CONFÉRENCE ET EXPOSITION MINIÈRE ET PÉTROLIÈRE DU MALI

13 - 15
NOVEMBRE
2023

CENTRE INTERNATIONAL
DES CONFÉRENCES DE BAMAKO (CICB)

BAMAKO, MALI

THÈME PRINCIPAL :
« RESSOURCES MINÉRALES ET DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE DU MALI »



ORGANISÉ PAR



#JMPMALI

WWW.JMPMALI.COM

SPONSORS PLATINE



SPONSORS OR



SPONSORS ARGENT



SPONSORS BRONZE



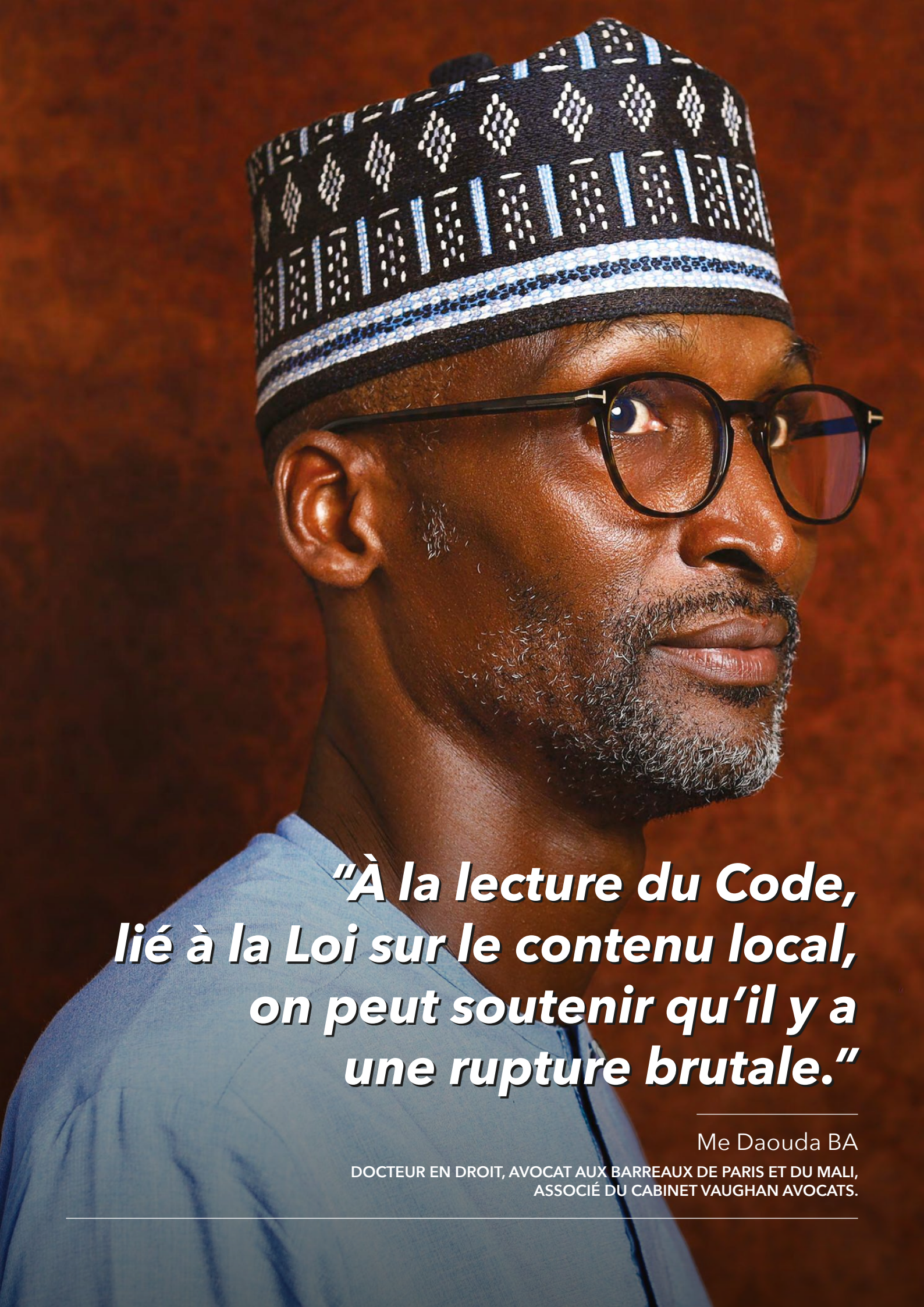
SPONSORS ASSOCIÉS



SPONSOR SÉCURITÉ



CONTACTEZ NOUS À JMP@AMETRADE.ORG OU APPELEZ NOUS AU +223 777 970 70
OBTENEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.JMPMALI.COM

A close-up, profile portrait of a Black man with a short beard and mustache, wearing a traditional patterned cap and glasses. He is looking slightly to the right. The background is a textured, warm brown color.

***"À la lecture du Code,
lié à la Loi sur le contenu local,
on peut soutenir qu'il y a
une rupture brutale."***

Me Daouda BA

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU MALI,
ASSOCIÉ DU CABINET VAUGHAN AVOCATS.

Maître DAOUDA BA

LE NOUVEAU CODE MINIER DU MALI ET LA LOI SUR LE CONTENU LOCAL, CONTRIBUERONT-ILS À L'ESSOR DU SECTEUR MINIER AU MALI ?

C'est sous la forme de cette interrogation que l'avocat aux Barreaux de Paris et du Mali, non moins Docteur en droit, Me Daouda BA, a rédigé une note d'analyse dont nous avons pris connaissance. Ses "Libres-propos sur le nouveau Code Minier" ont inspiré à POINT FOCUS une interview dans laquelle l'avocat, doublé du chercheur, n'a pas manqué de disséquer le texte et pointer du doigt ses forces ainsi que ses faiblesses.

POINT FOCUS : De l'Indépendance à nos jours, le Mali en est à son cinquième exercice d'élaboration d'un code minier. C'est avec son premier texte en 1991 que le Mali a adopté le tournant libéral dans la politique minière. En l'espace de 32 ans, se doter de 5 codes miniers peut-il être considéré comme une marche normale au regard de ce qui se fait ailleurs, ou est-ce le signe d'une instabilité qui peut avoir des répercussions sur les investissements attendus ?

Me BA : Il faut situer les choses dans leur contexte et dire que le Mali a une longue tradition minière. Tout le monde se souvient de ce voyage mémorable de Kankou Moussa à la Mecque. Maintenant parlant du Mali actuel, cinq codes sur 30 ans, j'avoue que ça correspond peut-être aux pratiques des gouvernements, mais de là à dire que cela constitue une insécurité judiciaire, je ne saurais le dire.

En général, les activités minières opèrent sur de longues durées, les codes miniers prévoient des conventions d'établissement dans lesquelles il y a des clauses de stabilité. Le financement d'une mine, dans la phase de recherche et/ou d'exploitation, nécessite des levées de fonds importantes axées sur des calculs autour des Taux de Rentabilité Interne (TRI). Ces aspects financiers font que les opérateurs ont tout intérêt à ce que les conventions soient

maintenues dans le temps. C'est pourquoi dans les codes de 1991 jusqu'à 2019, les dispositions finales laissaient toujours un droit d'option aux sociétés minières.

Il est cependant vrai qu'après cinq ans d'exercice, il y a eu lieu d'interroger le code de 2019. C'est à partir des expériences qu'on devrait procéder par de petites touches aux modifications. En droit, on parle de codification à droit constant ou par petites touches, on change tel ou tel aspect de la loi. Au niveau mondial, les questions environnementales n'étaient pas aussi prenantes, il y a 20 ans. Il a fallu attendre la convention de Rio de 1992 (NDLR : convention des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro du 03 au 14 juin 1992) pour que les enjeux environnementaux soient le fil conducteur, par petites touches, dans tous les projets miniers ou énergétiques.

P.F. : Peut-on alors dire que le Code de 2023 est une rupture brutale, une réforme du tout au tout, avec les autres textes ?

Me BA : À la lecture du Code, lié à la Loi sur le contenu local, on peut soutenir qu'il y a une rupture brutale. Le chapitre sur les dispositions finales, par exemple, met fin au droit d'option souligné tout de suite.

L'article 218 de ce nouveau code dit que les permis d'exploitation et les autorisations d'exploitation des carrières en cours de validité restent soumis pour la durée restante et pour les substances pour lesquelles ils ont été délivrés aux dispositions des textes législatifs et réglementaires ayant présidé leur délivrance. C'est la différence fondamentale entre le Code de 2023 et tous les autres codes antérieurs. Le régime dit de stabilité était une constante dans tous les codes jusqu'à celui de 2019. C'est pourquoi je parle de rupture brutale.

P.F. : La première révision du Code de 1991 est intervenue après presque 9 ans d'exercice. Celui de 2023 intervient après seulement cinq années de mise en œuvre du Code de 2019 qui, d'avis d'experts, regorgeait de beaucoup d'innovations. A-t-on réellement eu le temps de faire une évaluation de ce texte législatif avant d'entamer ce processus de relecture en 2023 ?

Me BA : Honnêtement, de vous à moi, je dirai non ! Je peux me tromper, mais je ne pense pas avoir vu un document ou une écriture au niveau des structures de l'État sur une application des évolutions de la loi de 2019. Je notais dans mon article que le gouvernement de Transition tente d'inscrire le nouveau code minier dans le bilan de son exercice de souveraineté retrouvée. Il y a une préférence nationale qui est affirmée à tous les niveaux. ●●●



“
**La loi a été faite
sur mesure pour
les entreprises
locales. [...]
C'est dire que
quoi qu'il en
soit, le national
est protégé.**



●●● **P.F. : Pour en revenir au nouveau Code, dont promulgation a été faite par le Président de la Transition du Mali le lundi 28 août 2023, dont on voit qu'il consacre une nouvelle approche en ce qui concerne les conventions d'établissement. D'une seule convention couvrant les phases de recherche et d'exploitation, il va maintenant en falloir deux. Qu'est-ce que cela va changer dans les relations d'affaires avec l'État du Mali ?**

Me BA : Je rappelais que la clause de stabilité permettait à l'opérateur d'avoir la visibilité nécessaire pour faire ses emprunts pendant les phases de recherche et d'exploitation. J'ai aussi rappelé que la nouvelle loi consacre deux conventions pour ces deux phases et si la durée de votre convention antérieure est arrivée à terme, l'opérateur doit aller à un renouvellement qui implique une négociation. C'est une difficulté qui peut être source d'insécurité juridique parce que la redéfinition de telle ou telle clause, compte tenu des enjeux du projet, peut être un facteur de blocage autant pour l'opérateur minier que pour le Gouvernement malien. Un opérateur minier, qui a fait un emprunt sur une longue durée, est obligé de maintenir un certain taux de rendement. Son modèle financier est donc établi en fonction de ce paramètre. Si les clauses changeantes font qu'il n'est pas en mesure d'assurer les services de la dette, ça peut être une source de conflit

latent potentiel, et même réel.

Tout va dépendre des négociations qui vont s'engager au terme des conventions existantes. On saura juger sur pièces le moment venu. Il faudra laisser le temps au temps.

P.F. : Vos interrogations semblent ne pas conférer un haut degré d'appliquabilité à ce texte. L'État, pourra-t-il le mettre en œuvre facilement, et dans un second temps, sera-t-il à la hauteur de ses propres engagements vis-à-vis des investisseurs ?

Me BA : J'émetts une opinion qui peut ne pas correspondre à la pratique et aux réalités dans la mise en œuvre. Je pense que la difficulté d'application du nouveau code viendra de certains aspects du contenu local. La loi dit que les sociétés étrangères voulant évoluer dans la sous-traitance doivent céder 35 % du capital à un associé malien. La loi définit également une entreprise locale comme une entreprise détenue à 51 % par des nationaux (personne morale ou physique) dont le siège social est au Mali.

Je pense qu'il ne faut pas se voiler la face. Les mines sont une activité qui demande beaucoup d'argent. Même une mine junior demande des investissements lourds en millions de dollar. Je ne vois pas localement, sans vouloir les dénigrer, nos banques être en capacité de mobiliser ce type de financement, même si elles sont en pool bancaire.

La deuxième difficulté est liée

à la question des ressources humaines locales. On peut mettre toutes les bonnes intentions dans un code, mais la réalité est tout autre. De manière objective, je suis pour le contenu local et pour qu'il y ait des champions nationaux, mais je ne pense pas que ce soit possible de façon brute. Je suis d'accord pour le transfert de compétences, mais il aurait fallu y aller graduellement.

L'article 8, par exemple, dispose que certaines prestations de services sont dévolues exclusivement aux entreprises locales. Je vous le dis, il n'y a aucune entreprise malienne, en place aujourd'hui, capable de fournir 100 % de l'électricité à une mine au Mali. Même l'Énergie du Mali (EDM) ne peut pas le faire. Je pense qu'il faut être objectif, réaliste et pragmatique.

P.F. : Une des réformes phares des autorités de la Transition réside dans l'adoption d'une Loi spécifique portant Contenu Local. Ce texte est présenté comme la concrétisation de la volonté politique de permettre à "l'or de briller pour les Maliens". Ce dispositif juridique, est-il en adéquation avec la volonté d'une véritable libéralisation du secteur minier ?

Me BA : Au nom du pragmatisme, je pense qu'il faut dire la vérité aux gens. L'or brille déjà pour le Mali. Quand vous prenez la phase d'exploitation, toutes les sociétés présentes au Mali donne 10 % de l'actionnariat gratuitement à l'État et avec la possibilité de payer 10 autres pourcents des actions. L'État bénéficie de l'impôt sur les sociétés qui est à hauteur de 30 % sur les bénéfices. Les mines sont des viviers en termes de création d'emplois. Elles payent aussi des cotisations à hauteur d'un minimum de 28 % et leur contribution s'analyse également sous l'angle de la contribution au développement local avec la construction des routes, des services sociaux de base, d'emplois créés, etc.

En rassemblant les impôts, les



cotisations sociales ou encore les dividendes, l'État se retrouve bon an, mal an, à 50-51 % des revenus miniers. On ne peut donc pas dire que l'or ne brille pas déjà.

P.F. : Les investisseurs nationaux et les entreprises maliennes sont particulièrement mis en avant dans le Code minier et surtout dans la Loi sur le Contenu local. Pensez-vous que notre pays dispose d'acteurs nationaux capables de tirer leur épingle du jeu ?

Me BA : La loi a été faite sur mesure pour les entreprises locales. La définition qu'elle donne de l'entreprise, la disposition qui oblige les nationaux à prendre 35 % des parts des entreprises étrangères souhaitant évoluer dans la sous-traitance ou encore l'article 82 du Code minier protège les participations de l'État et des investisseurs nationaux considérées des actions prioritaires qui ne peuvent faire l'objet de dilution

en cas d'augmentation de capital. C'est dire que quoi qu'il en soit, le national est protégé.

À ce stade, il serait périlleux de prédire l'avenir et de se prononcer sur le pari des pouvoirs publics sur la capacité des entreprises locales à relever ce défi et la confiance que des investisseurs étrangers devraient placer en ces entreprises locales ■

Propos recueillis par Baba Sakho.

ARTICLE 8 DE LA LOI N° 2023-041 DU 29 AOÛT 2023 RELATIVE AU CONTENU LOCAL DANS LE SECTEUR MINIER

8.1 : Les biens et services liés aux activités minières sont fournis par des entreprises maliennes.

Toutefois, des entreprises étrangères peuvent fournir ces biens et services lorsqu'il n'existe pas d'entreprises maliennes à même de le faire, dans des conditions de coûts et de planning comparables et selon les standards internationaux applicables à l'industrie minière.

8.2 : Dans le cadre du plan du Contenu local, l'opérateur minier doit soumettre pour approbation au Secrétariat Permanent du Contenu local, un plan d'approvisionnement des biens et services conformément à la présente loi. Ce plan est soumis au « SPCL » chaque année au plus tard le 31 mars. Le plan d'approvisionnement des biens et services porte sur une période initiale de trois (03) ans, renouvelable pour la même durée.

L'opérateur minier révisé annuellement le plan d'approvisionnement pour tenir compte des exigences de la liste d'approvisionnement des biens et services locaux.

8.3 : Le plan d'approvisionnement comprend :

- des objectifs d'approvisionnement local couvrant au moins les articles spécifiés dans la liste d'approvisionnement local ;
- les perspectives d'approvisionnement local ; et
- toutes autres informations requises par le « SPCL ».

L'opérateur minier soumet semestriellement au Secrétariat Permanent du Contenu Local des rapports sur la mise en œuvre du plan d'approvisionnement des biens et services locaux.

8.4 : Les services suivants sont fournis uniquement par les entreprises locales. Il s'agit de :

- a) les services de restauration et de gestion de la base vie du site minier ;
- b) les services de transport à destination et en provenance des sites miniers, y compris le transport du personnel ;
- c) les services de sûreté ;
- d) les levés topographiques, les travaux de terrassement et de génie civil ;
- e) les travaux d'aménagement des barrages à boue ;
- f) les activités de forages liées à la recherche ;
- g) la fourniture des services de production d'énergie thermique ;
- h) la fourniture des services de production d'énergie renouvelable ;
- i) les prestations liées aux études environnementales et sociales ;
- j) l'exécution des plans de réhabilitation et de fermeture des sites miniers ;
- k) les fournitures des services de transport de minerai.

Pour tout contrat de prestation de services et/ou de fourniture de biens, les entreprises minières, titulaires de titre minier sont tenues de respecter le taux minimum consigné dans le tableau annexé à la présente loi.

8.5 : Pour la couverture des risques liés aux activités minières, toute société participant aux dites activités souscrit des contrats d'assurances auprès des sociétés d'assurance agréées au Mali.

Toutefois, les contrats d'assurance dont la couverture excède les capacités financières des sociétés d'assurance agréées au Mali peuvent souscrire un contrat de réassurance auprès des sociétés étrangères.

Ces dispositions s'appliquent toutes proportions gardées à la réassurance liée à ces activités minières.

L'opérateur minier ne peut souscrire une assurance offshore sans l'accord écrit de la Commission nationale des Assurances.

L'opérateur minier doit, au plus tard le trente (30) avril de chaque année suivant la date de première production, soumettre un rapport au Secrétariat Permanent du Contenu Local sur :

- toutes les sociétés par l'intermédiaire desquelles une couverture d'assurance ou de réassurance a été obtenue ;
- les primes payées pour la couverture d'assurance ;
- les commissions et les identités des courtiers en vertu des dispositions de l'article 75 du Livre de procédures fiscales.

8.6 : Obligation de créer une société de droit malien

Tout sous-traitant étranger qui fournit des prestations de services pour le compte d'une société d'exploitation, est tenu de céder au minimum trente-cinq pour cent (35 %) de participation à des associés maliens.

Tout fournisseur étranger non ressortissant de la République du Mali qui fournit des prestations ponctuelles répétitives de services pour le compte de la société d'exploitation, est tenu de créer une société de droit malien avec au minimum trente-cinq pour cent (35 %) de participation pour des associés maliens.

8.7 : Classification des activités minières

- Les activités minières sont classées en trois régimes : exclusif, mixte et non exclusif.
- Le régime exclusif concerne les activités pour lesquelles l'État du Mali, dans le but de réduire la quantité des biens et services importés, se réserve le droit d'octroyer des autorisations de services exclusifs, sous réserve d'une garantie de qualité du service et d'un encadrement des prix.
- Le régime mixte renvoie aux activités nécessitant une association d'une société étrangère avec une entreprise locale.
- Le régime non exclusif regroupe les activités à faible potentiel du Contenu local.



***La loi relative au contenu local
dans le secteur minier devrait
favoriser le développement
d'une main-d'œuvre locale
qualifiée et compétitive.***

CONTENU LOCAL : LES ENTREPRISES MALIENNES FACE AU DÉFI DE LA SOUS-TRAITANCE

Dans ses bureaux de Koulouba, le Président de la Transition malienne s'est prêté au jeu d'une mise en scène rare. Face aux caméras de la télévision nationale, stylo à la main, il promulgue le nouveau Code minier et la Loi relative au contenu local dans le secteur minier. Le besoin de communication scénarisée de cette promulgation en souligne autant le caractère important pour le Colonel Assimi Goïta que le symbole d'un renouveau pour le secteur. Le message en filigrane est bien que *"L'or du Mali brillera pour les maliens"*. Le cap du Contenu local est ainsi fixé. Reste à savoir si les entreprises locales sont outillées pour tirer leur épingle du jeu.

En septembre 2022, la société civile malienne, sous l'impulsion du Front pour l'Émergence et le Renouveau au Mali (FER-Mali), a mené une campagne de plaidoyer sur le contenu local, à travers un symposium national. L'objectif affiché était de mener la réflexion sur des *"dispositifs législatifs, réglementaires et institutionnels sur le contenu local afin de contribuer à la construction par le Mali d'un nouveau modèle économique qui sera orienté vers l'optimisation des facteurs endogènes"* selon les organisateurs. Le Coordinateur du secrétariat permanent du Symposium, Brahima Mariko, est allé plus loin en indiquant que la *"vision stratégique [de son organisation était] que 80% à 100% des activités de sous-traitance, de fournitures des biens ou emplois soient entre les mains des nationaux"*.

L'on serait, dès lors, bien inspiré de penser que le plaidoyer pour une préférence nationale prononcée et une meilleure distribution des dividendes des ressources minérales du Mali a reçu un écho favorable des autorités de la Transition. L'adoption, par le Mali, d'une Loi portant Contenu local, à l'image du Sénégal (Loi 2019-04 relative au contenu local

dans le secteur des hydrocarbures et Loi 2022-17 relative au Contenu local dans le secteur minier) ou encore de la Côte d'Ivoire (Loi n° 2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières), est un tournant majeur dans l'entendement qu'il faudrait désormais avoir de la valeur ajoutée locale dans les industries minières. En effet, ce texte souhaite favoriser le développement d'une main-d'œuvre locale qualifiée et compétitive et il devra participer au renforcement des *"capacités nationales dans la chaîne de valeur des industries minières par l'éducation, la formation, le transfert de technologie, de savoir-faire et de la recherche-développement"*.

● La sous-traitance retrouvée

La sous-traitance occupe une place bien importante dans ce nouveau dispositif juridique. L'État malien y définit ce concept et l'associe dans sa logique politique à la notion d'entreprise locale, entendue comme *"une personne ou un groupement de personnes disposant de personnalité juridique de droit malien et dont le capital social appartient à au moins cinquante un pour*

cent (51%) des personnes physiques de nationalité malienne ou personnes morales de droit malien et dont le bénéficiaire effectif est malien. Son siège social est établi sur le territoire de la République du Mali avec les coûts salariaux de sa main d'œuvre de nationalité malienne représentant au moins cinquante (50%) des coûts salariaux totaux".

La Loi 2023-041 du 20 août va plus loin en exigeant que *"les biens et services liés aux activités minières [soient] fournis par des entreprises maliennes. Toutefois, des entreprises étrangères peuvent fournir ces biens et services lorsqu'il n'existe pas d'entreprises maliennes à même de le faire"*. Une obligation sera faite désormais à toute entreprise étrangère de créer une société de droit malien et de céder près de 35% de participation à des associés maliens. De plus, le texte détermine 11 types de services uniquement par les entreprises locales.

Avant cette révision, la sous-traitance ne se portait pas plus mal. En 2020, le rapport de l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali) estimait la contribution des sous-traitants dans le secteur extractif à 69,08 milliards

...



● Un cadre juridique, mais encore...

Soumaïla Lah, Secrétaire Permanent du Centre d'études et de réflexion au Mali, faisait remarquer en octobre 2021 qu'une *"politique nationale relative aux industries extractives qui ne permet pas à d'autres secteurs de générer des gains n'est en réalité pas d'une grande utilité pour le pays"*. Dans sa note d'orientation pour le compte de la Friedrich-Ebert-Stiftung (fondation associée au SPD, le parti social-démocrate allemand), le doctorant en droit des industries extractives notait l'urgence d'un cadre juridique devant permettre un transfert de compétences vers des nationaux. Dans le même temps, il ne manque pas de rappeler que ailleurs, les gouvernements ont opté pour des mécanismes tels que les régimes préférentiels pour les entreprises locales, l'appui au développement du capital industriel et humain ou des facilités de financement pour les entreprises locales afin de réaliser les objectifs du contenu local.

Bien que la Loi sur le Contenu local ait prévu la mise en place d'un Secrétariat Permanent du Contenu Local (SPCL) qui aura la charge, entre autres, de *"renforcer progressivement la capacité des entreprises nationales de manière à leur permettre de faire face à la concurrence sur les plans de la qualité, du prix, de la fiabilité et de la fourniture des biens et services"*, tout porte à croire que pour un départ les résultats escomptés ne seront pas atteints.

C'est tout le moins l'opinion partagée par Maître Daouda Ba, avocat associé à Vaughan Avocats et Docteur en droit : *"On peut mettre tout ce que vous voulez en terme de code dans le contenu local mais la réalité est tout autre"*. Selon lui, nos entreprises n'ont pas un seuil de maturité suffisant pour

pouvoir répondre à certaines dispositions de la nouvelle Loi. C'est le cas par exemple de l'exclusivité réservée aux entreprises locales pour la fourniture des services de production d'énergie thermique ou encore des services de production d'énergie renouvelable.

Comme pour dire que le cadre juridique seul ne suffit pas, Dr. Ba est catégorique : *"il n'y a aucune entreprise malienne, en place aujourd'hui, capable de fournir 100% de l'électricité à une mine au Mali. Même l'Énergie du Mali (EDM) ne peut pas le faire"*.

● Le financement, le talon d'Achille

Se basant sur l'expérience de la République Démocratique du Congo (RDC), qui en 2017 avait révisé son Code minier en faisant une part belle aux locaux dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive, Me Cabral Hooguep, Avocat aux Barreaux du Rwanda et du Cameroun et Chercheur à l'Institut Québécois des Affaires Internationales, constatait avec rigueur que *"le problème de l'incapacité financière ou de l'accès difficile aux financements, constitue un blocus pour la réussite des entreprises de sous-traitance dans la filière minière en RDC. Cette difficulté est partagée dans tous les pays africains producteurs de minerais"*. Il va plus loin dans son analyse en pointant du doigt une sorte de *"gentlemen's agreement"* qui permettrait aux multinationales, par le biais des prête-noms, de détenir la majorité des capitaux et de *"toujours réussir à évincer les nationaux"*.

Quid du rôle des banques nationales dans le besoin de financement de ces opérateurs nationaux qui souhaitent investir dans le secteur des mines ? Pour Dr. Ba, même si elles (les banques) le voudraient, elles ne peuvent, seules et parfois

●●● F CFA soit 16,1% du total des revenus du secteur extractif. En 2021, Barrick, qui exploite le complexe minier Loulo-Gounkoto revendiquait près de 258 millions de dollars de transactions vers les sous-traitants et fournisseurs locaux. Dans un document officiel, intitulé *"Mali, deux décennies de création de valeurs"*, Barrick annonce avoir contribué à la formation des fournisseurs locaux dans la structuration et le bon fonctionnement de leur société. Voici donc le plus grand défi de cette loi : la capacité de nos entreprises à sa hisser à hauteur des enjeux.



même en joint-venture, se hisser à la hauteur des besoins de financement de ce secteur qui s'évaluent en millions ou milliards de dollars. Il reconnaît tout de même que certaines entreprises maliennes de service tirent leur épingle du jeu. C'est le cas des prestations de outsourcing pour le recrutement de la ressource humaine, le conseil juridique ou encore la livraison d'hydrocarbures.

● Comment relever le défi ?

Quand vous interrogez Maïmouna Traoré, Directrice générale de CV Civil Structural Africa, actrice locale de la sous-traitance, elle met en avant des efforts existants de l'État malien. Les services étatiques en charge des impôts ou encore de la cotisation sociale offrent parfois des flexibilités qui laissent des marges de manœuvres aux entreprises locales. Elle insiste

sur la volonté de réussir des entreprises locales qui fera la différence. Elle soutient que *"lorsqu'on vous confie de petits marchés, la responsabilité et la connaissance se limitent à ce que vous avez. Mais par contre, lorsque vous avez la chance d'avoir de gros contrats, vous recherchez la perfection pour apporter un plus à vous-même, votre environnement etc."*.

Cet optimisme des acteurs nationaux se doit d'être accompagné par l'État par des programmes de renforcement de capacités des ressources humaines, par des mécanismes de mentoring pour une meilleure structuration des entreprises et surtout par des solutions à la problématique du financement. C'est à ce prix que la Loi sur le contenu local sera *"d'une grande utilité pour le pays"* ■

Par Baba Sakho.

EN PERSPECTIVE

LE SOUTIEN INATTENDU DES MULTINATIONALES

Il est unanimement admis que l'écosystème de la sous-traitance dans le secteur minier a un fort besoin d'accompagnement structurel et financier pour se hisser à la hauteur des exigences et des enjeux de l'exploitation des ressources minérales du Mali. L'expression de ce besoin s'accompagne du réflexe de l'État providence qui doit y pourvoir par des mécanismes de financement, de souplesses fiscale ou encore par de l'appui direct à la formation.

Les multinationales minières installées au Mali ont pourtant mis en place des mécanismes d'appui et de soutien aux entreprises nationales et locales pour accroître leur performance. Il s'agit notamment des formations des fournisseurs nationaux dans la structuration et le bon fonctionnement de leur société, dans l'incubation de projets des jeunes ruraux ou encore du soutien aux initiatives de création de Groupements d'Intérêt Économique (GIE) au niveau local ■

LE DOSSIER



ÉCOLE SUPÉRIEURE PRIVÉE
**DE GÉOLOGIE
ET DES MINES**

LICENCE & MASTER

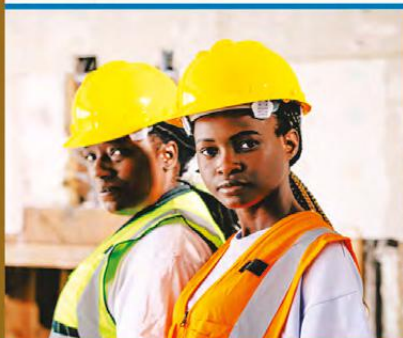
Domaines :

- Géologie
- Mine
- Pétrole
- Eau
- Environnement
- SIG
- Génie Civil



ESGM, l'excellence à portée de main.

ESGM



ESGM, l'excellence à portée de main



Magnambougou Projet,
Rue : 398, Porte : 392

Tél : (+223) 66 03 63 88 / 76 03 63 88

E-mail : esgmmali@gmail.com

Site web : esgmmali.com

A portrait of Maïmouna TRAORÉ, a Black woman with short, curly dark hair, looking directly at the camera with a slight smile. She is wearing a blue blazer over a vibrant orange and yellow patterned top. Her accessories include a gold watch on her left wrist, a gold chain necklace, and a gold earring. The background is a solid dark blue.

***“J’ai toujours aimé les défis.
J’ai toujours voulu faire
quelque chose de spécial...”***

Maïmouna TRAORÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET FONDATRICE DE CV. CIVIL-STRUCTURAL AFRICA

LA FORCE DE L'EXEMPLE

Maïmouna Traoré s'est toujours construite par l'exemple et se veut un exemple pour les autres.

D'ailleurs en un bout de phrase elle nous assène la conviction qui guide ses pas dans l'environnement très select de la sous-traitance minière :

"J'ai toujours aimé les défis. J'ai toujours voulu faire quelque chose de spécial afin que les uns et les autres comprennent qu'il n'y a pas de sot-métier, mais des métiers pour les femmes et pour les hommes."

C'est une cheffe d'entreprise à l'agenda serré et complexe qui a accepté de partager avec nous son histoire, et celle de sa jeune et florissante entreprise. La jeunesse de CV. CIVIL-STRUCTURAL AFRICA, une entreprise évoluant dans le domaine de la construction métallique et bien plus, est établie car créée en août 2014. Pour sa Directrice générale et fondatrice, les convenances voulant qu'on ne demande pas leur âge aux dames, il faut donc se fier à son apparence et à sa vivacité pour en conclure qu'elle revendique sans complexe une vigueur jeune et étonnante, indépendamment de sa maturité d'esprit. Cela détone d'autant plus au regard du poids grandissant de son entreprise dans l'écosystème de l'industrie minière.

● Elle ne baisse pas les bras et crée son entreprise

Native de Fourou, un des chefs-lieux du cercle de Kadiolo, et hôte d'un des plus anciens et plus grands centres d'extraction minière du Mali - faut-il y voir une simple coïncidence ? - Maïmouna Traoré est un pur produit du système éducatif malien. Enchaînant les petits boulots après sa maîtrise de droit, d'abord femme de ménage, puis cuisinière, agent commercial et assistante administrative, Maïmouna intègre le cercle des industries extractives en qualité d'assistante personnelle



du responsable néo-zélandais de l'entreprise CIVIL STRUCTURAL. Elle apprend le métier aux côtés de cet ingénieur des mines, accepte de se former au management et à la gestion de projets et se découvre une passion pour le secteur. À la fin du contrat de CIVIL STRUCTURAL avec la mine de Sadiola, elle ne baisse pas les bras et crée son entreprise du même nom, avec la bénédiction de son ancien responsable hiérarchique : CV. CIVIL-STRUCTURAL AFRICA voit le jour.

● Une question de responsabilité

Très vite, la cheffe d'entreprise prend ses marques et impose le respect par son volume de travail, mais aussi par son approche professionnelle et perfectionniste. Son exemplarité lui ouvre les portes des multinationales à seulement 24 ans. Pour elle, la confiance des partenaires est avant tout "une question de responsabilité". C'est un terme qui caractérise sa démarche. Elle se sent

“
Je dois y arriver,
je dois chercher
la perfection.”

responsable de son personnel, de ses projets et de ses engagements. "Lorsqu'on ne nous donne pas une certaine responsabilité, il est très difficile de connaître la compétence des uns et des autres. En revanche, lorsqu'on vous confie d'importants contrats, vous vous dites : je dois y arriver, je dois chercher la perfection. Vous apportez ainsi un plus à vous-même, à votre environnement et à votre pays".

● La volonté de servir d'exemple

La volonté de servir d'exemple et de modèle de Maïmouna Traoré lui vient de son enfance où très vite elle a été responsabilisée. Elle résume sa philosophie en une phrase : "Si je perds l'opportunité de prouver aux uns et aux autres que je peux y arriver, il y aura plusieurs jeunes dames qui perdront l'opportunité également d'avoir une chance à saisir dans le futur." ■

CV. CIVIL-STRUCTURAL AFRICA

Travailler ensemble avec succès



QUALITÉ • VALEUR • INTÉGRITÉ • ÉQUIPE • INNOVATION

CVC par son haut niveau d'expertise, de fiabilité, de savoir-faire et d'expérience, a su établir jour après jour, projet après projet, un lien de confiance étroit avec tous ses clients et partenaires dans les domaines du BTP et de la construction métallique depuis 2014.

Nos équipes travaillent ainsi au quotidien, en étroite collaboration avec nos clients, en leur fournissant une ligne de communication transparente pour être en mesure d'offrir en permanence une grande capacité de production et de services d'ingénierie de bout en bout.

NOS ENGAGEMENTS

- S'impliquer sur le long terme en apportant toute l'aide nécessaire à nos clients.
- Demeurer à la fine pointe des services de fabrication et combiner nos connaissances avec les meilleures pratiques d'ingénierie.
- Atteindre sur chaque projet le niveau le plus élevé de compétences et d'innovation dans notre domaine.



CV. CIVIL-STRUCTURAL AFRICA

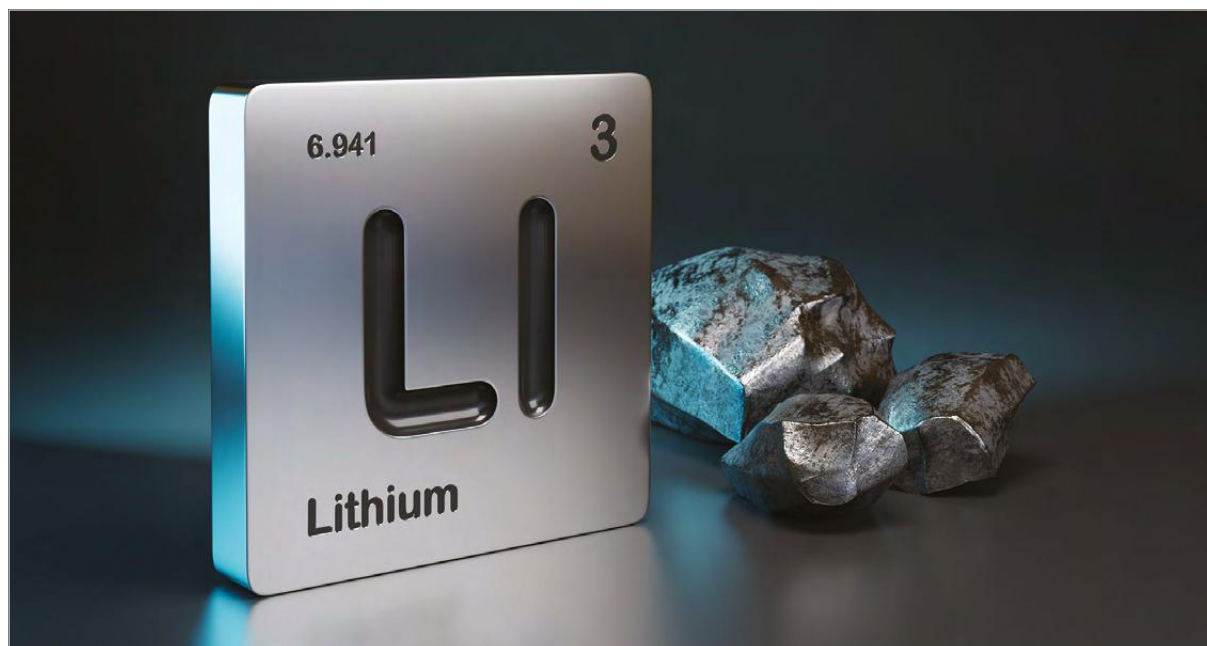
📍 BAMAKO • SIKASSO • SADIOLA | MALI

☎ +223 69 73 93 02

✉ ceo.cvcivilstructural@gmail.com



LEO LITHIUM SUSPEND L'EXPORTATION BRUTE DU LITHIUM DE GOULAMINA AU MALI



Leo Lithium a annoncé sa décision de ne pas exporter le minerai à expédition directe (DSO) de sa mine de lithium en construction à Goulamina, au Mali. Cette décision fait suite à l'ordre du gouvernement malien reçu par la compagnie le 17 juillet dernier, interdisant l'exportation brute du lithium. Le DSO est le minerai brut qui n'a subi aucune transformation et dont l'exportation était prévue pour le dernier trimestre de 2023. Cette exportation aurait permis à la compagnie australienne de générer des revenus précoces avant le début de la production de concentré de spodumène prévu pour le deuxième trimestre de 2024. Les raisons exactes de cette suspension décrétée par le gouvernement malien demeurent inconnues, mais elle pourrait viser à maximiser les revenus générés par le projet, car le concentré de spodumène a une meilleure valeur sur le marché par rapport au DSO.

Une décision souligne l'importance des relations entre les sociétés minières et les gouvernements hôtes, ainsi que les ajustements stratégiques que les entreprises doivent parfois effectuer pour s'adapter aux politiques en évolution. Elle peut également refléter une volonté de valoriser davantage les ressources naturelles du Mali sur le marché international.

■ Allied Gold investit 61,6 millions de dollars pour étendre la mine d'or de Sadiola.

Une expansion qui vise à augmenter la production annuelle moyenne à environ 200 000 onces entre 2024 et 2028.

Cette annonce faite courant septembre par le propriétaire canadien Allied Gold acte donc l'expansion de la mine d'or de Sadiola au Mali, qui devrait avoir un impact significatif sur l'économie malienne en créant des emplois et en générant des revenus supplémentaires grâce à l'exportation d'or.

Détenue à hauteur de 20 % par le gouvernement malien, la mine d'or de Sadiola a produit 175 000 onces en 2022. Allied Gold, convaincue de son potentiel inexploité, a élaboré un plan en deux phases pour augmenter la production jusqu'à 400 000 onces par an d'ici 2029.

■ Abdoulaye Djibril Diallo, le nouvel homme fort de l'EDM.

Abdoulaye Djibril Diallo a donc été nommé Directeur Général de l'Énergie Du Mali. Avant cela, il occupait le poste de Directeur Général Adjoint de la SOMAPEP (Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable). Fort de ses compétences en tant qu'ingénieur de haut niveau, il prend ainsi les rênes de l'EDM dans un contexte délicat.

Sa nomination survient à un moment crucial où le secteur de l'énergie au Mali est confronté à d'importants défis. En tant que professionnel chevronné, il devrait apporter toute son expertise pour et contribuer à l'amélioration de la situation énergétique du pays.

La nouvelle mission d'Abdoulaye Djibril Diallo en tant que DG de l'EDM s'annonce exigeante pour faire face aux enjeux actuels et futurs du secteur énergétique malien.



■ Kodal Minerals conserve les conditions du Code minier de 2019 pour son projet de lithium à Bougouni.

La récente adoption d'un nouveau code minier au Mali en août a suscité des inquiétudes pour les entreprises détenant des permis miniers conformes à l'ancienne loi. Parmi elles, le britannique Kodal Minerals, qui a obtenu en 2021 l'autorisation d'exploiter du lithium à 180 km au sud de Bamako.

Cependant, Kodal Minerals a confirmé que son permis minier pour le projet de lithium Bougouni restera soumis à la législation en vigueur à l'époque de son obtention, c'est-à-dire le Code minier de 2019. Cette décision a été officialisée suite à une confirmation de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM).

Une clarification importante pour Kodal Minerals, car elle lui permet de continuer ses opérations conformément aux termes convenus lors de l'obtention du permis.

■ Mine d'or de Fekola : B2Gold prévoit une exploitation souterraine d'ici 2025.

B2Gold, la société canadienne exploitant la mine d'or de Fekola au Mali, se prépare à lancer un projet d'exploration en vue d'une exploitation souterraine. Bill Lytle, Directeur de B2Gold Mali, a révélé que l'objectif est de démarrer une exploitation souterraine à haute teneur et de produire du minerai d'ici 2025. Pour ce faire, B2Gold a choisi l'entreprise australienne Byrnescut, spécialisée dans l'exploitation minière souterraine, pour mener à bien ce projet. La mise en place de cette mine souterraine permettra à Fekola d'accroître sa production de 50 000 onces.

■ Cora Gold veut exploiter le potentiel d'oxyde de Sanankoro.

Les progrès réalisés par Cora Gold, compagnie cotée au AIM [pour Alternative Investment Market, un marché d'échanges publics. L'AIM est régulé et géré par la Bourse de Londres (LSE)], sur son projet aurifère de Sanankoro au Mali sont impressionnants, et d'un point de vue technique, il est désormais prêt à entrer dans la phase de construction.

Bien que la mine à venir soit considérée comme de petite taille selon les normes maliennes, là où se trouvent certaines des plus grandes mines d'or d'Afrique, elle demeurera une opération robuste, axée sur l'exploitation de matériaux d'oxyde à faible ratio stérile, faciles à extraire, explique Bert Monro, CEO de Cora Gold. Située à 110 km au sud-ouest de Bamako, dans la ceinture aurifère de Yanfolila, le site de Sanankoro

a été soumis à une exploration intensive au cours des deux dernières décennies, d'abord par Randgold et Gold Fields, puis au cours des sept dernières années par Cora Gold. Ces efforts ont abouti l'année dernière à la déclaration d'une réserve initiale de 422 000 onces à une teneur de 1,3 g/t Au, ainsi qu'à une estimation des ressources minérales de 920 000 onces à une teneur de 1,15 g/t Au, avec un objectif d'exploration supplémentaire allant jusqu'à 1,37 million d'onces.

■ Projet de Mine d'or de Kobada : Lycopodium mandaté pour augmenter la production de la future mine d'or.

Situé à 126 km au sud-ouest de Bamako, le projet Kobada, dirigé par Toubani Resources, est promis à devenir l'une des plus grandes mines d'or du Mali. L'étude de faisabilité de 2021, actuellement en cours de révision, prévoit une production annuelle de 100 000 onces d'or au cours des 10 premières années d'exploitation.

Toubani Resources, la société minière derrière le projet, a annoncé le 5 septembre qu'elle publiera une mise à jour de l'étude de faisabilité de sa future mine d'or Kobada au premier trimestre de 2024. Elle a également révélé avoir retenu les services de Lycopodium Minerals, une entreprise australienne, en tant qu'ingénieur principal pour cette initiative.

Selon les conclusions de l'étude de faisabilité initiale publiée en 2021, Kobada avait le potentiel de produire 1,2 million d'onces d'or sur une période de 16 ans. Cette révision vise à augmenter la capacité de production annuelle et à prolonger la durée de vie de la mine, notamment en évaluant la possibilité d'un taux de traitement plus élevé. Cette mise à jour prendra en compte les dernières estimations des ressources minérales publiées par Toubani en août dernier.

■ Resolute Mining prêt à augmenter les ressources aurifères du projet Syama North.

La production industrielle d'or au Mali devrait augmenter de 2,3 % en 2023, atteignant 67,7 tonnes. Dans cette dynamique, Resolute Mining, l'un des principaux acteurs aurifères du pays grâce à sa mine de Syama, intensifie ses activités d'exploration pour maintenir ses niveaux de production.

Une récente estimation de Resolute Mining montre une augmentation de 47 % des ressources mesurées et indiquées du projet aurifère Syama North. Après des travaux de forage au cours du premier semestre, ces ressources sont désormais évaluées à 2,72 millions d'onces, avec une teneur en or de 3 g/t.



Image utilisée sous licence de Shutterstock.com

UNE RÉFÉRENCE RECONNUE AU MALI



NOS SERVICES



EXPLORATION



HAULING



MINING



DRILL & BLAST



CONTACT

+223 44 90 30 42 info@etasimali.com

HAMDALLAYE ACI 2000 | FACE À L'AMRTP | BAMAKO



**PLUS QU'UN PARTENAIRE
EN CONSTRUCTION
UNE GARANTIE
DE SUCCÈS.**

ILS NOUS FONT CONFIANCE :

- RESOLUTE MINING
- SOMISY
- CAPITAL DRILLING
- MEES FZC
- LEO LITHIUM - LMSA
- BYRNECUT (MUC)

Chez Z For Mining (ZFM), nous ne construisons pas seulement des infrastructures, nous bâtissons des relations de confiance. Depuis notre fondation en 2016, nous avons forgé une réputation solide dans le domaine du BTP spécialisé en Génie Civil.

Nos standards élevés de qualité, le respect scrupuleux des délais, nos convictions sur l'amélioration continue et notre engagement envers la sécurité au travail sont les piliers de notre vision. Ce sont ces mêmes valeurs qui garantissent le succès optimal de vos projets, en vous donnant la satisfaction que vous recherchez et que vous méritez.

Nos équipes hautement qualifiées, composées en majeure partie de talents maliens, assurent la réussite de chacun de vos projets, du bâtiment à la route, des infrastructures minières au transport de minerai.

Chez ZFM nous savons aussi aller bien au-delà de la construction en investissant dans les communautés que nous servons et en favorisant le bien-être social.

ZFM parraine également plusieurs activités sportives, et est l'un des sponsors de la Fédération Malienne de Judo et Ju-jitsu.

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : LE SOLAIRE AU CŒUR DU MANDÉ

Loin de l'écrasante pression urbaine de Bamako, le Mandé, dans son acceptation la plus large et historique, vit au rythme de ses grandes aires et de son grand air. Dans ses localités à la fois presque urbaines, du fait de sa proximité avec la capitale malienne, et pleinement rurales du fait du mode de vie des populations, un compromis est trouvé dans l'alimentation énergétique. Contrairement à la "grande ville", les communes rurales du Mandé font de plus en plus appel à un mix énergétique où le solaire domine, afin de pallier au déficit de couverture thermique.

Traverser le Mandé suivant l'axe Siby - Djeliban - Kourémalé, en cette période de fin de saison pluvieuse, c'est s'émerveiller devant un spectacle mêlant une verdure surprenante, des montagnes majestueuses et leurs chutes d'eau dont il ne reste que quelques filets et du bétail à perte de vue. C'est aussi contempler la domination d'un nouvel empereur après le règne de Soundiata Keïta. En effet, sur le fronton des habitations ou encore dans l'horizon perceptible des champs, le photovoltaïque a pris le pouvoir.

Des panneaux solaires s'exposent à nos regards et questionnent le visiteur citadin. Les réponses arrivent dès les premiers échanges avec Ousmane Coulibaly, réceptionniste d'une des auberges de la commune de Siby. Pour lui, le solaire s'impose par son accessibilité en termes de coût, mais aussi de disponibilité sur le marché. *"Nous n'avons plus besoin d'attendre très longtemps pour qu'une compagnie d'électricité vienne nous connecter. Un saut au marché, un panneau et une batterie permettent d'avoir de la lumière à la maison".*

Au-delà de cette approche qu'on pourrait juger presque trop simpliste au premier abord, force est de constater que le grand Mandé a été tout de même accompagné dans une démarche disparate, certes, mais concluante afin de s'appuyer sur cette source d'énergie. Les projets portés par les collectivités elles-mêmes ou par des partenaires sont légion. Les projets portés par les collectivités elles-mêmes ou par des partenaires sont légion.

● Le Centre Agroalimentaire de Siby est totalement alimentées par le solaire

En 2017, la société Africa GreenTec a ciblé les villages de Mourdiah et Badougou-Djoliba pour implanter sa solution de "conteneur solaire" afin d'apporter une contribution dans le développement local à travers la promotion des énergies renouvelables. Sept ans plutôt, en 2010, c'était l'ONG SOLAFRIKA qui mettait à disposition des coopératives un dispositif innovant de séchage solaire des mangues et autres fruits de la région. En décembre 2021, le Premier ministre, Choguel Maïga, inaugurait le Centre Agroalimentaire de Siby dont les installations

sont totalement alimentées par énergie solaire. Cette énergie produite bénéficie également aux populations riveraines.

D'autres projets de ce même type (Projet Geres dans les zones de Koutiala, Koulikoro, Kayes) permettent à des entrepreneurs locaux de bénéficier de l'électricité 24h durant, sans discontinuité. Moussa Kanté, évoluant dans la menuiserie-bois, témoigne : *"Sans l'électricité, rien n'est possible. Ma machine principale ne peut pas fonctionner avec les batteries classiques qu'on trouve dans le village. C'est grâce à ce projet que je réussis à satisfaire les commandes dans les délais que je donne."*

● Accélérer la politique énergétique du Mali

Rien de tel qu'un voyage dépaysant dans le Mandé afin de mettre l'accent sur la nécessité d'accélérer la politique énergétique du Mali, dans ses axes traitant de la promotion des énergies renouvelables. Dans nos contrées, les populations savent bien mesurer à sa juste valeur le don de la lumière ■

B.S.

ÉNERGIES RENOUVELABLES AU MALI : UN POTENTIEL EN PLEINE CROISSANCE.

Quand on parcourt en détail le Plan d'Investissement CIF-REI, le Programme d'Intégration des Énergies Renouvelables, publié par la Direction Nationale de l'Énergie, le sentiment se confirme que, ça y est, le Mali a bel et bien entrepris sa transformation énergétique, et qu'elle sera significative grâce à son riche potentiel en énergies renouvelables. Décryptage.

Et en effet, depuis plusieurs années, on constate que le pays se tourne vers des installations à petite échelle, favorisant ainsi l'accessibilité et la disponibilité des sources d'énergie verte, notamment solaire. Ces applications solaires thermiques et photovoltaïques à petite échelle ont été adaptées aux besoins locaux, couvrant divers usages tels que l'éclairage, le pompage, la réfrigération, la cuisson, le séchage dans l'agriculture, le chauffage dans les centres de santé et les foyers, ainsi que les systèmes solaires

domestiques concernant les ménages et les institutions communautaires.

● Près de 1400 MW d'ici 2030

Le réseau électrique interconnecté du Mali a marqué un tournant majeur avec la mise en service en 2020 d'une centrale solaire de 50 MW, gérée par Akuo Energy, renforçant ainsi l'approvisionnement en énergie propre. Plusieurs projets semblables sont actuellement en planification par divers acteurs, contribuant à un portefeuille de projets solaires

photovoltaïques qui cumule ainsi à près de 1400 MW d'ici 2030.

Cependant, pour maximiser l'exploitation et l'utilisation des énergies renouvelables, le Mali doit continuer ses investissements dans le stockage d'énergie, améliorer les infrastructures de transport électrique, intégrer des solutions intelligentes dans le réseau, et savoir mettre à jour son cadre institutionnel et réglementaire. Des mesures essentielles afin de créer un avenir énergétique durable ■

L'EAU C'EST LA VIE
LA VIE C'EST



SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ



ESPACE DÉTENTE

MOTS MÊLÉS

Les règles du jeu sont simples :

- Vous avez une grille de lettres disposée en forme de carré de 20 cases sur 20 cases. Chaque case contient une lettre.
- Vous disposez d'une liste de 15 mots à trouver dans la grille. Pour vous aider, le 1^{er} de la liste est déjà indiqué.
- Ces mots peuvent être disposés horizontalement, verticalement, en diagonale ou même à l'envers.
- Vous devez rechercher les mots de la liste dans la grille de lettres. Vous pouvez les entourer ou les surligner lorsque vous les trouvez.

Objectif : Il s'agit de trouver tous les mots de la liste dans la grille, dans un minimum de temps ou sans faire d'erreurs.

LISTE DES MOTS

COMBUSTIBLE

ELECTRICITE

EOLIENNE

EXPLORATION

FORAGE

GAZODUC

GEOLOGIQUE

INFRASTRUCTURE

KILOWATT

LINGOT

PROSPECTION

RACCORDEMENT

RENOUVELABLE

RESSOURCE

TRANSFORMATEUR

F	F	E	C	W	O	W	P	Y	L	I	N	G	O	T	O	X	Y	F	R
O	V	H	D	S	O	Y	V	C	D	N	Ç	I	G	C	Q	C	P	O	Z
E	A	A	O	O	P	Ç	Z	J	F	F	E	N	D	P	E	H	A	R	G
C	U	L	T	M	P	L	N	R	B	R	N	H	B	L	E	D	D	Z	O
R	X	F	Ç	E	G	R	U	E	T	A	M	R	O	F	S	N	A	R	T
U	W	K	H	D	R	O	Y	P	Ç	S	H	Z	U	W	S	Ç	J	T	J
O	Y	Y	P	R	O	S	P	E	C	T	I	O	N	F	P	P	N	V	Ç
S	R	F	N	F	O	R	A	G	E	R	Q	E	K	C	R	V	O	Y	L
S	P	N	T	Ç	V	C	E	M	L	U	B	Q	W	A	B	L	C	E	B
E	A	O	Y	Ç	C	F	S	N	Q	C	A	V	C	P	E	X	O	U	E
R	Ç	I	N	R	U	N	B	X	O	T	M	C	D	I	L	W	M	Q	L
Z	S	T	O	Q	D	Q	L	Ç	Q	U	O	O	Y	F	I	B	B	I	E
B	G	A	B	K	O	I	I	X	W	R	V	H	N	B	R	C	U	G	C
X	F	R	Ç	W	Z	B	I	C	D	E	Ç	E	L	F	A	Z	S	O	T
R	N	O	W	B	A	S	W	E	H	C	J	L	L	Ç	S	T	T	L	R
M	X	L	Z	E	G	K	M	Ç	K	I	L	O	W	A	T	T	I	O	I
H	Ç	P	U	L	X	E	E	Q	C	H	L	U	Ç	G	B	X	B	E	C
E	B	X	V	F	N	L	B	J	R	M	J	F	V	B	R	L	L	G	I
G	M	E	K	T	K	P	R	G	Y	H	H	U	B	Q	G	L	E	L	T
E	N	N	E	I	L	O	E	K	W	R	K	J	L	I	I	W	P	Q	E



Badala Hôtel

HÔTEL • RESTAURANT



UNE VÉRITABLE OASIS AU BORD DU FLEUVE NIGER

Découvrez le **BADALA HÔTEL**,
à quelques minutes seulement
du centre-ville et du CICB,
et profitez de sa vue unique sur
le majestueux fleuve Niger.

POUR UN PETIT-DÉJEUNER REVIGORANT
OU UN REPAS D'AFFAIRES,
NOTRE RESTAURANT VOUS ACCUEILLE
TOUS LES JOURS, EN JOURNÉE OU EN
SOIRÉE, AVEC UNE CARTE RICHE
ET VARIÉE ACCESSIBLE EN SCANNANT
LE QR-CODE CI-DESSOUS.



NOUVEAU

PROFITEZ ÉGALEMENT, À TOUT MOMENT,
DE NOTRE BAR ET DU CONFORT DE NOS
SALONS POUR DES MOMENTS
DE DÉTENTE AUTOUR D'UN VERRE.

OFFRE SPÉCIALE JMP*

DU 13 AU 15 NOVEMBRE 2023 :
UN COCKTAIL OFFERT À TOUT VISITEUR
SUR SIMPLE PRÉSENTATION DE CE
NUMÉRO DE LA REVUE POINT FOCUS.

*OFFRE VALABLE UNIQUEMENT À LA PREMIÈRE VISITE.

RÉSERVATIONS : +223 20 23 23 15

UN RAPPORT QUI POINTE LES OBSTACLES À L'ÉLECTRIFICATION EN AFRIQUE DE L'OUEST



Photo d'illustration.

Une nouvelle étude souligne les défis de l'électrification en Afrique de l'Ouest, où le faible taux d'accès à l'électricité ne résulte pas principalement d'un manque de production, mais de problèmes dans les réseaux de transport et de distribution électrique. Les infrastructures existantes sont mal entretenues, et de nouveaux projets nécessaires ont été négligés.

Intitulé *"En Afrique de l'Ouest, la faiblesse du réseau de transport plombe la production électrique"*, le rapport révèle que la sous-région affiche l'un des taux d'électrification les plus bas au monde, à peine plus de 52 %. Elle est, de plus, confrontée à d'importantes coupures de courant, pouvant atteindre 80 heures par mois, perturbant ainsi les entreprises et l'économie en général.

L'Afrique de l'Ouest présente également l'un des coûts d'achat d'électricité les plus élevés, avec un tarif moyen de 0,25 dollar par kilowattheure, soit le double de la moyenne mondiale. Les efforts pour rendre l'électricité plus accessible se heurtent aux problèmes structurels des réseaux de transport et de distribution. Le rapport rappelle que les pays de la région ont pourtant mis en place le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (WAPP) dès 1999 pour résoudre ces problèmes, un programme visant à interconnecter les réseaux électriques des 14 pays membres de la CEDEAO, sauf le Cap-Vert, dans le but de créer un marché régional unifié.

■ L'Algérie se focalise sur l'exploitation de ses énormes réserves de gaz pour stimuler sa croissance économique.

L'Algérie a élevé le développement et la valorisation de ses réserves de gaz naturel, s'élevant à 159 billions de pieds cubes, au sommet de son programme de développement dans le but d'accroître son PIB et de stimuler davantage sa croissance économique. Dans un contexte de réduction des importations de gaz russe par l'Europe, ce pays d'Afrique du Nord a consolidé ses partenariats commerciaux avec plusieurs marchés internationaux.

■ L'Afrique en lice pour le leadership de l'hydrogène vert.

Selon le rapport *"Perspectives du 2^{ème} trimestre 2023 sur l'état de l'énergie en Afrique"* récemment publié par la Chambre africaine de l'énergie (AEC), l'aspect le plus attractif est la croissance compétitive de l'électrolyse de l'hydrogène. L'Afrique affiche actuellement une capacité annoncée en hydrogène d'environ 125 gigawatts (GW), surpassant ainsi la capacité solaire sur le continent et se plaçant désormais en 2^{ème} position derrière l'énergie éolienne en termes d'énergies renouvelables.



Les principaux contributeurs à cette capacité sont l'Égypte, la Mauritanie, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Namibie et Djibouti, les mêmes nations qui ont récemment formé l'Alliance africaine pour l'hydrogène vert (AGHA), un groupe ambitieux visant à produire de 30 à 60 millions de tonnes d'hydrogène propre par an. Ces efforts pourraient ajouter jusqu'à 126 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) de ses membres d'ici 2050 et créer jusqu'à 4 millions d'emplois.

Si l'AGHA peut atteindre, voire approcher ces objectifs, cela contribuerait grandement à garantir un accès fiable à l'électricité pour des millions d'Africains souffrant actuellement de la pauvreté énergétique, en plus d'ouvrir probablement la voie à l'hydrogène à d'autres régions du continent.

L'hydrogène est une source d'énergie respectueuse de l'environnement avec des émissions très faibles tout au long de son cycle de vie et l'Afrique dispose justement de ressources abondantes en énergies renouvelables, telles que le solaire et l'éolien, qui peuvent être exploitées pour faire de l'hydrogène une source d'alimentation durable et un outil puissant pour la décarbonisation. En 2023, plusieurs projets d'hydrogène importants ont déjà vu le jour en Afrique, dont le projet AMAN en Mauritanie, le plus grand développement d'hydrogène vert du continent à ce jour, avec une production prévue de 1,7 million de tonnes par an.

■ Le boom des unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel : l'Afrique en tête du marché global.

Un rapport publié le 31 août par le cabinet de conseil en énergie Wood Mackenzie révèle que l'Afrique se positionne en tant que leader du marché des unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG). Cette tendance croissante vers les FLNG est principalement portée par plusieurs projets en cours ou en développement sur le continent.

En effet, outre le FLNG exploité par Golar LNG, ainsi que deux autres unités mises en service l'année précédente par Eni et Perenco respectivement au Congo et au Gabon, plusieurs autres unités FLNG devraient voir le jour, notamment au Nigeria et au Mozambique.

Cette méthode de production de gaz naturel liquéfié (GNL) présente des avantages significatifs par rapport aux installations terrestres fixes en offrant une flexibilité accrue aux producteurs, et en réduisant les risques liés aux incidents terrestres, tels que les troubles armés et les sabotages d'infrastructures.

Selon le cabinet Wood Mackenzie, si les conditions économiques et géopolitiques mondiales le permettent, les capacités de production des nouvelles FLNG lancées dans le monde au cours des deux prochaines années pourraient atteindre environ 20 millions de tonnes par an

(mmtpa). Les initiatives de FLNG approuvées en 2022 à l'échelle mondiale devraient contribuer avec 8,5 mmtpa de nouvelles capacités.

■ Essais réussis en Australie pour le plus grand camion minier électrique au monde.

L'Australie est devenue le terrain d'essai du plus grand camion minier souterrain électrique à batterie au monde, le Sandvik TH665B. Dans le cadre d'un accord entre AngloGold Ashanti, Barminto et Sandvik, le prototype de ce véhicule Sandvik de 65 tonnes y a commencé des essais dans la mine Sunrise Dam. Une initiative considérée comme une avancée significative dans la réduction des émissions et l'amélioration de l'efficacité minière, et en termes de commodité pour les opérateurs.

Le Sandvik TH665B ne génère aucune émission de diesel sous terre et produit 80 % de chaleur en moins par rapport aux camions diesel traditionnels. On prévoit qu'il sera également à pleine charge jusqu'à 25 % plus rapide sur une rampe de 14,29 %. Équipé de la technologie de batterie au phosphate de fer au lithium, il délivre une puissance continue de 630 kW (858 ch), avec une fonction d'échange automatique, permettant des changements de batterie rapides et faciles, en seulement 3 minutes.

Ces véhicules en plus d'offrir des avantages économiques, de productivité, environnementaux et en matière de santé et de sécurité, améliorent le bien-être des opérateurs grâce à la réduction des émissions, du bruit, des vibrations et de la chaleur, en soutenant ainsi un avenir plus durable pour les opérations minières.

■ AngloGold Ashanti finalise sa cotation principale sur le NYSE.

AngloGold Ashanti a achevé son processus de restructuration, avec une inscription principale de ses actions sur le NYSE et un siège social au Royaume-Uni. La restructuration a été annoncée pour la première fois le 12 mai de cette année et a été approuvée par les actionnaires de la société le 18 août. Selon le PDG Alberto Calderon, ce changement représente le début d'une nouvelle ère pour l'entreprise, renforçant son infrastructure d'entreprise alors qu'elle se concentre sur l'amélioration des performances de ses actifs de classe mondiale.

■ Roxgold inaugure officiellement sa mine d'or en Côte d'Ivoire.

Roxgold, filiale canadienne de Fortuna Silver Mines, a officiellement ouvert sa mine d'or dans la région du nord-ouest de la Côte d'Ivoire. La société vise à produire environ 130 000 onces d'or par an. Jorge Ganoza, PDG de Fortuna, a déclaré : *"Nous avons plus de 10 ans de production minière devant nous à Séguéla, et notre ambition est de continuer à explorer et à développer ici"*.



■ La Namibie, un acteur majeur des minéraux critiques pour la transition énergétique.

La Namibie occupe une place de choix sur l'échiquier mondial de l'extraction minière, se classant au quatrième rang mondial pour la production d'oxyde d'uranium et au huitième rang pour la production de diamants. De plus, ce pays détient d'importantes réserves de métaux de base, de métaux précieux et d'éléments des terres rares.

À mesure que la transition vers une économie verte stimule la demande en minéraux critiques à l'échelle mondiale, la Namibie se profile comme un fournisseur potentiel pour l'Europe tout en mettant en œuvre des politiques visant à garantir une valeur ajoutée locale. Dans le contexte de cette transition énergétique mondiale, la Namibie se positionne comme une source prometteuse de minéraux critiques essentiels au développement des technologies d'énergie renouvelable, notamment le cobalt et le lithium. Notamment, une mine de lithium est en cours de développement dans l'ouest de la Namibie grâce aux efforts de la société d'exploration et de développement mondiale Lepidico, qui collabore activement avec diverses entreprises américaines pour exploiter pleinement les ressources en lithium de la Namibie, tout en explorant d'éventuels sous-produits tels que le césium et le rubidium.

■ La production d'or au Burkina Faso en baisse de 14% en 2022 malgré les investissements continus dans le secteur aurifère.

Une baisse principalement due à la fermeture de certaines mines liée à des problèmes de sécurité. Malgré cette diminution, le pays continue d'attirer des investissements dans son secteur aurifère. En dépit des défis sécuritaires, le Burkina Faso demeure un acteur clé de l'industrie aurifère en Afrique de l'Ouest.

Dans ce contexte, la compagnie minière australienne Golden Rim Resources a obtenu une prolongation de trois ans de son permis d'exploration pour son projet Kouri. Ce projet, situé à 230 km au nord-est de la capitale Ouagadougou, couvre 242 km². Bien que l'extension de permis ne concerne que 20 % du projet, elle englobe 97 % des ressources minérales estimées, équivalant à 50 millions de tonnes à une teneur en or de 1,3 g/t, soit un total de 2 millions d'onces d'or. Cette décision permettra à Golden Rim Resources de poursuivre ses activités d'exploration et d'évaluer les opportunités d'exploitation de cet actif.

Le secteur minier demeure un moteur économique essentiel pour le Burkina Faso, soutenu par les investissements continus dans l'exploration de ses riches ressources aurifères.

RETROUVEZ POINT FOCUS



LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES MINIERES ET DES ENERGIES

POINT FOCUS

POUR NE RIEN MANQUER SUR LES SECTEURS CRUCIAUX QUI BÂTISSENT LE MALI ET L'AFRIQUE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Suivez-nous sur les réseaux sociaux  Point FOCUS Mali
- Pour être annonceur dans notre revue : contact@pointfocus.org

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT À POINT FOCUS ET RECEVEZ CHAQUE NUMÉRO PAR E-MAIL EN SCANNANT CE QR-CODE AVEC VOTRE SMARTPHONE.



SCANNEZ-MOI



 +223 70 51 70 70



BICIM MINING DESK

Parce qu'entreprendre dans le secteur minier c'est avoir besoin d'un partenaire bancaire de confiance à tout moment.

LES AVANTAGES DE BICIM MINING DESK

- Financement de vos activités minières.
- Accès à différents modes de financement adaptés à vos besoins.
- Gestionnaires de comptes spécialisés dans le secteur minier.
- Facilitation de la gestion de vos comptes avec notre plateforme de banque en ligne.

Pour contribuer activement à la promotion du contenu local et accompagner ses acteurs dans leurs projets.



VOTRE PARTENAIRE BANCAIRE AU QUOTIDIEN

 **RÉSEAU D'AGENCES**
       20 700 700
BICIM Atlantic Group - www.bicimali.org



Nos valeurs sont les qualités sur lesquelles la marque de RESOLUTE est fondée, et qui définissent le type d'organisation que nous aspirons à être.



Respect

Nous nous respectons les uns les autres et nous respectons les pays et les communautés dans lesquels nous opérons.



Responsabilité

Nous assumons nos actions et respectons nos engagements.



Intégrité

Nous sommes éthiques, ouverts et honnêtes.



Durabilité

Santé, sécurité et environnement sont nos priorités et nous opérons de manière responsable pour gérer les risques et les opportunités.



Autonomisation

Nous fixons des objectifs ambitieux, promouvons la performance et encourageons nos équipes à générer de nouvelles idées.

